

**APPEL
AUX BÉNÉVOLES**

Si vous souhaitez participer activement, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie.

[RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHATS]

**Sensibilisation
et information**

Les propriétaires de chat sont tenus de faire identifier leur animal (tatouage, puce, collier avec les coordonnées), le faire stériliser, mâle et femelle et ne pas l'abandonner dans la rue s'ils ne sont plus en mesure d'en assumer la garde. L'ultime recours serait de le confier à un établissement de protection animale.

CHATS ERRANTS, CHAVIRÉS

La question des chats errants est délicate. Il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération.

Le 11 mai, la mairie a signé une convention de partenariat avec le Refuge de l'Espoir d'Arthaz-Pont-Notre-Dame (Animaux Secours), en vue de la stérilisation et l'identification des chats errants dans les lieux publics de la commune. Afin de garantir au Refuge une mission efficace, il convient d'abord de lui signaler les emplacements où il doit intervenir. L'agent animalier d'Animaux Secours pose une cage contenant de la nourriture odorante pour attirer les félins. La réussite de l'opération dépend aussi des propriétaires de chats qui doivent tout faire pour les garder chez eux. Les chats attrapés sont ensuite emmenés chez le vétérinaire le plus proche afin d'être identifiés et stérilisés. Ils sont ensuite relâchés sur leur territoire.

Pour toute information, vous pouvez contacter la mairie au 04 50 72 80 36 ou Animaux Secours au 04 50 36 02 80

